

## Quand AGF quitte Reims

by L'argus de l'assurance - vendredi, octobre 09, 2009

<https://www.correspondances.fr/quand-agf-quitte-reims/>

**La compagnie a fermé au printemps son centre de gestion rémois. Retraites anticipées et cellule de reclassement doivent amortir l'impact des 71 suppressions de postes.**

En juin 2008, AGF, désormais Allianz, annonçait un plan de compétitivité entraînant la fermeture de quatre centres de gestion - à Reims, à Nice, à Montpellier et à Grenoble. Effective depuis fin mars, la disparition du centre rémois mobilise toujours l'antenne Mobilité mise en place dès l'annonce du projet.

### La préretraite dès 54 ans

Les salariés, à forte dominante féminine, présentaient en moyenne vingt-cinq à trente ans d'ancienneté. L'ensemble du personnel aurait, en théorie, pu être affecté à d'autres postes de la compagnie à Paris ou à Châlons-en-Champagne. Des négociations intenses menées dès l'annonce du plan ont permis d'ouvrir la possibilité de départ en préretraite dès 54 ans. La direction, qui proposait dans un premier temps l'âge de 56 ans, a accepté de retenir l'âge de référence obtenu lors d'un précédent plan social en 2000, permettant ainsi le départ de 20 salariés. Au terme de divers aménagements de fin de carrière, les candidats au départ ont obtenu l'assurance de percevoir 85 % de leur salaire net.

Associant les équipes des ressources humaines d'Allianz et le conseil BPI, l'espace Mobilité a ouvert en septembre dans les locaux du centre de gestion.

### Un accompagnement en espèces sonnantes...

Outre les possibilités de départ anticipé, l'antenne a présenté au personnel les offres de mobilité interne. Favorisées par la proximité de Paris, accessible en moins d'une heure grâce au TGV Est, ces offres ont convaincu une dizaine de salariés. Dix autres ont opté pour un départ volontaire ou un licenciement sans congé de reclassement, afin de percevoir les indemnités sans être soumis à l'obligation de recherche d'emploi. AGF a bonifié de 50 % les indemnités conventionnelles prévues par la convention collective tout en ajoutant une prime de 18 000 E pour compenser la fermeture de site. Un salarié ayant droit à 50 000 E d'indemnités légales s'est ainsi vu octroyer 20 000 E de bonification et un chèque de 18 000 E.

### ... ou un constat d'échec de la stratégie d'AGF

L'espace Mobilité s'est ensuite concentré sur le reclassement d'une trentaine de personnes, qui disposent d'un congé de neuf mois pour mener à bien leur recherche d'emploi. Une vingtaine d'entre elles a été embauchée soit par des assureurs ou des courtiers de la ville, soit en tant qu'assistantes de gestion au sein d'établissements hospitaliers où leurs compétences en matière de santé et de gestion collective constituaient un atout. Aux dires de la direction, 11 salariés demeurent aujourd'hui en congé de reclassement, qui prendra fin en décembre.